

SAKRET Protection anticorrosion minérale MKS



Protection anticorrosion à base de ciment, à durcissement hydraulique, modifiée par des matières synthétiques, à durcissement hydraulique

- testé selon ZTV-Ing. et ZTV-W



Application		
	<ul style="list-style-type: none"> • Pour intérieur et extérieur • 	
Aptitude		
	<ul style="list-style-type: none"> • Comme protection anticorrosion de l'armature dans le système SAKRET SPCC 	
Traits		
	<ul style="list-style-type: none"> • Mineralische Basis • 1-komponentig 	
Base Matérielle		
	<ul style="list-style-type: none"> • Mélange ciment - sable avec additif polymère 	
Données techniques		
	Densité apparente	env. 1,27 g/cm ³
	Granulation	< 0,5 mm
	Température de mise en œuvre	5–30 °C
	Consommation d'eau	env. 0,17 l/kg
	Temps de mise en œuvre	env. 2 heure(s)
Préparation de la Surface		
	<ul style="list-style-type: none"> • Dérouiller l'armature apparente du métal nu (degré de pureté SA 2.5 - DIN 55928). 	
Traitement		
	<ul style="list-style-type: none"> • Mélanger dans un récipient propre avec de l'eau du robinet propre et froide, sans tubercules et de consistance plastique homogène. • Appliquer avec précaution au pinceau sur l'armature prétraitée, à l'aide d'un pinceau moyennement dur, puis appliquer d'autres couches si la couche précédente est stable (après environ 3 heures à 20 °C). • Éviter si possible de peindre la base en béton. • Appliquer les couches suivantes (protection anticorrosion) après env. 3 heures à 20 °C. Pose du mortier projeté SPCC3 après min. 3 h. 	

SAKRET Protection anticorrosion minérale MKS



Protection anticorrosion à base de ciment, à durcissement hydraulique, modifiée par des matières synthétiques, à durcissement hydraulique

Stockage	<ul style="list-style-type: none"> • Witterungsgeschützt, auf Holzrosten, kühl und trocken. • Nicht angebrochene Gebinde bei sachgerechter Lagerung 6 Monate ab Herstellungsdatum haltbar.
Disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Le produit doit être éliminé conformément à la Loi sur les déchets et l'élimination des déchets en vigueur. • Les autorités locales compétentes, telles que le bureau de l'administrateur du district, le département de la protection de l'environnement ou l'inspection du commerce, peuvent répondre aux questions concernant l'élimination correcte des déchets. • Ne pas déverser dans les égouts, l'eau ou le sol.
Notes	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériau répond aux exigences de ZTV-ING ainsi qu'à la directive DAfStb pour la classe de contrainte M 2. • Tenir hors de portée des enfants. • Pour plus d'informations : voir la fiche de données de sécurité et sur Internet à l'adresse http://www.sakret.ch

Pour que le travail soit effectué, il convient de prendre en compte les recommandations et directives, normes et réglementations en vigueur, ainsi que les notices applicables et les règles techniques généralement acceptées. Nous n'avons aucune influence sur les différentes conditions météorologiques, de sol et d'objet. Les recommandations techniques mot et écrites que nous donnons à l'appui de l'acheteur ou du sous-traitant ne sont pas contraignantes et ne constituent en aucun cas une relation juridique contractuelle ou des obligations contractuelles accessoires. Avec la publication de cette brochure technique, tous les numéros précédents perdent leur validité. De plus amples informations sont disponibles dans la fiche de données de sécurité.

Livraison Protection anticorrosion minérale MKS			
Optique / couleur	la Consommation de Matières	EAN / GTIN	
	nach Bedarf	25 kg Sac	42 Sac sur palette
			4005813649824